

VADÉMÉCUM À DESTINATION DES ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS

Eddy FONTAINE – ECHEVIN

eddy@eddyfontaine.be - 0475/23.33.34



Let's Sport

TABLE DES MATIERES

1. - Introduction	3
2. - Volet financier	4
2.1.Subsides	4
2.1.1.Fédéral	4
2.1.2.Région Wallonne – Infrasports	4
2.1.3.Fédération Wallonie-Bruxelles : ADEPS	6
2.1.4.Provinces	7
2.1.5.Communes	11
2.1.6.Loterie Nationale	11
2.1.7.Fondation Roi Baudouin	12
2.2.Sponsoring	13
2.2.1.Les grandes entreprises	13
2.2.2.Le financement participatif	15
2.2.3.Le sponsoring local	15
2.2.4.Le dossier de demande	16
3. - Prêt de matériel	18
3.1.ADEPS	18
3.2.Autres centres de prêt	19
3.3.Prêt de matériel non-sportif	19
4. - Volet administratif et juridique	20
4.1.Statut juridique	20
4.1.1.Association de fait	20
4.1.2.Association sans but lucratif	20
4.2.S'entourer de bénévoles/volontaires	21
4.3.Assurances et aide juridique	22
5. - Se faire connaître	23
5.1.Création d'un site internet/blog	23
5.1.1.Site internet	23
5.1.2.Blog	24
5.1.3.Référencement	24
5.2.Les réseaux sociaux	25
5.3.Relations avec la presse	28
6. - Les aides pour vos adhérents	30
6.1.Chèque sport	30
6.2.Chèque-sport et culture	30
6.3.Intervention mutualités	31
7. - Pour aller plus loin	31

1. - Introduction

Cher(e)s ami(e)s,

Vous êtes nombreux, responsables de clubs et associations sportives, à vous poser des questions sur la gestion de votre association sportive.

Ce guide est à votre disposition afin de vous aider à y voir plus clair ! Il contient une série de piste afin d'améliorer la visibilité et la trésorerie de votre comité.

Vous y trouverez également une série de trucs et astuces susceptibles de vous soutenir dans vos démarches.

Je reste à votre disposition, et/ou à celle de vos membres, pour discuter de vos différents projets et envies.

Sportivement vôtre,



Je remercie mon ami, Anthony DUFRANE, Député wallon, pour sa précieuse aide dans la rédaction de ce vadémécum.

NB : Si vous souhaitez être informé des mises à jour n'hésitez pas à envoyer un mail à cette adresse : eddy@eddyfontaine.be. Vous pouvez également consulter l'onglet « vadémécum sportif » sur mon site web pour plus d'information : <http://eddyfontaine.be/vademecum-sportif/>

2. - Volet financier

Au sein de tout club sportif, la recherche de soutiens financiers est une activité essentielle à la survie de votre organisation.

Il y a bien entendu les activités organisées pour et avec vos membres, qui permettent de récolter des fonds à réinvestir dans le club. Mais à côté de cela, il existe d'autres solutions, qu'il s'agisse de subsides publics ou de sponsoring.

Ce chapitre vous informe des subsides auxquels vous pouvez prétendre ainsi que les contacts utiles.

En outre, les possibilités de sponsoring sont nombreuses : de la très grande entreprise au commerçant local pour un financement privé.

2.1.Subsides

2.1.1.Fédéral

Le fédéral a délégué pratiquement l'ensemble des compétences liées aux sports aux entités fédérées. Comme détaillé plus loin dans ce document, Communautés, Régions, Provinces et Communes sont compétents pour ces matières.

Une exception cependant : le gouvernement fédéral intervient sur son budget pour certaines initiatives de prestige national (via la Loterie Nationale par exemple) ou, à Bruxelles, pour des projets de construction, de rénovation et de restauration destinés à promouvoir le rôle international de la capitale (via Beliris).

BELIRIS - SPF Mobilité et Transports

www.beliris.be

2.1.2.Région Wallonne – Infrasports

➤ Domaine d'application

Infrasports est un service de la Région Wallonne en charge de tout ce qui touche aux infrastructures sportives. Sa mission est de créer et maintenir des équipements fonctionnels permettant une pratique variée, allant du sport loisir au sport de haut niveau, tel que le programme sport de rue, les plaines de jeux, les vélodromes, ...

Dans ce cadre, les jeunes constituent la clientèle privilégiée des équipements subventionnés par Infrasports.

Les investissements susceptibles d'être subventionnés par Infrasports ont trait à la construction, la rénovation, l'extension, l'acquisition et l'équipement d'infrastructures sportives, récréatives et de loisirs accessibles à tous :

- Infrastructures sportives : terrains de sport en plein air, bassins de natation, salles de sport, plaines de jeux, espaces de détente et de récréation ...
- Bâtiments indispensables à l'utilisation de ces infrastructures, tels que les vestiaires, sanitaires, réserves, salles de réunion et de presse, locaux médicaux-sportifs, gradins, billetteries, ...
- Abords des infrastructures : accès, parkings, mobilier urbain, éclairage

La Région peut prendre également en charge :

- L'acquisition du premier équipement sportif, nécessaire au fonctionnement des infrastructures, à l'exclusion du matériel d'entretien et du matériel personnel ou de courte durée
- La réalisation d'installations techniques liées à la sécurité, à l'information et à l'accessibilité des utilisateurs
- Et enfin la construction, l'extension, la rénovation et l'acquisition d'infrastructures destinées à l'hébergement et à la formation des sportifs de haut niveau, y compris les locaux annexes y afférents

➤ **Mode d'emploi**

Les formulaires sont disponibles sur le site internet d'Infrasports : <http://pouvoirs-locaux.wallonie.be>

(Rubrique Infrastructures subsidiées : Direction des Infrastructures sportives)

Une fois complétés, ils doivent être envoyés au Service Public de Wallonie :

Infrasports

Boulevard du Nord, 8 – 5000 NAMUR

Téléphone : 081/77.20.00 – Fax : 081/77.38.88

E-mail : infrasports.dgo1@spw.wallonie.be

➤ **Contacts et Informations**

Infrasports : Secteur Hainaut

Anne DUPLAT

Boulevard du Nord, 8

5000 - NAMUR

Tél : 081/77.33.62

Anne.duplat@spw.wallonie.be

infrasports.dgo1@spw.wallonie.be

<http://pouvoirslocaux.wallonie.be>

(Rubrique Infrastructures subsidiées : Direction des Infrastructures sportives)

2.1.3.Fédération Wallonie-Bruxelles : ADEPS

➤ Domaine d'application

L'Adeps, Administration de l'Education Physique et des Sports, a pour mission de promouvoir, d'organiser et d'encadrer des activités physiques et sportives auprès de la population francophone de Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale.

Plusieurs types d'activités peuvent être subventionnées :

- Achat de matériel sportif
- Achat de matériel sportif pour personnes porteuses d'un handicap
- Achat de matériel de psychomotricité
- Camps sportifs
- Camps sportifs pour personnes porteuses d'un handicap
- Eté jeunesse
- Eté Sport
- Mon Club, mon Ecole
- Programme de transition professionnelle
- Programme de développement sportif (pour les moins de 18 ans)
- Centres sportifs locaux (traitement des agents chargés de la coordination et de la gestion d'un centre sportif local ou d'un centre sportif local intégré reconnu)
- Promotion du sport (organisation de compétitions, formation de juges et arbitres, conférences et colloques, production de documentation)
- Sport pour tous
- Reconnaissance d'une fédération
- Sport de quartier
- Sport et intégration

➤ Mode d'emploi

Avant tout, il est important de savoir que, pour bénéficier d'une subvention, il faut absolument respecter la législation quant à la présence d'un DEA (Défibrillateur Externe Automatique).

[Décret relatif à la présence de défibrillateurs externes automatiques](#) de catégorie 1 dans les infrastructures sportives du 25 octobre 2012 - publié au Moniteur belge le 05.12.2012

Tous les formulaires de demande d'intervention sont disponibles sur le site de l'Adeps : www.sport-adeps.be. Chacun d'entre eux reprend les modalités exactes de contact et les documents/informations à fournir.

➤ **Contacts et informations**

ADEPS

Administration Générale du Sport - ADEPS
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles
02/413 25 00
adeps-info@cfwb.be
www.sport-adeps.be

2.1.4.Provinces

Il n'y a pas de règle générale pour l'octroi de subsides au niveau provincial. Chaque Province possède ses propres règles et procédures. Il convient donc de contacter celle dans laquelle votre club est établi pour connaître le support qu'elle peut vous apporter ainsi que les modalités pour en bénéficier.

1. Province du Hainaut -

Le Service Provincial de la Jeunesse octroie des subventions notamment pour les activités suivantes :

- Pratique de l'éducation physique et sportive en faveur des jeunes.
- Toute action de promotion du sport prise par les Comités provinciaux des Fédérations d'éducation physique et sportive.
- Organisation de concours provinciaux par les cercles sportifs
- Les manifestations exemplaires

➤ **Contacts et Informations**

Province du Hainaut : Service de la Jeunesse et des sports

Rue Saint-Antoine, 3
7021 Havré
0032-65879668
<http://portail.hainaut.be/institution/hainaut-sports>

2. Province du Brabant Wallon

La province du Brabant Wallon peut offrir un soutien de plusieurs types :

- Soutien au développement des infrastructures sportives

Depuis 2011, la Province soutient financièrement la création ou la restauration des infrastructures sportives du Brabant wallon et les clubs dans l'investissement de matériel de sécurité et d'accueil. Elle désire offrir aux citoyens des salles accueillantes et conviviales afin d'inciter à la pratique du sport.

Pour finir, la Province désire soutenir les clubs sportifs de Division Nationale dans l'acquisition de matériel de sécurité et d'accueil. Plusieurs défibrillateurs, trousse de secours, tribunes ou abris pour spectateurs ont pu être achetés par des clubs pour le bien-être et la sécurité de tous.

- Soutien pour l'organisation d'un événement sportif

La Province du Brabant wallon soutient toutes les initiatives ou organisations qui incitent les gens à la pratique du sport.

- Soutien pour la création d'un club sportif

Pour que la demande soit recevable :

- le siège social du club et les terrains doivent se trouver en Brabant wallon ;
- le club doit s'affilier à une Fédération ;
- le club doit déjà comporter un minimum de 20 personnes affiliées ;
- le formulaire annexé doit être renvoyé dans l'année de la création

➤ Contacts et Informations

Direction d'administration de la culture, des loisirs et de la citoyenneté

Parc des Collines
Bâtiment Archimède
Avenue Einstein 2
1300 Wavre
010 23 60 11

<http://www.brabantwallon.be/fr/sport/soutien.html>

3. Province de Liège

En Province de Liège, un Guichet du Sport est installé au sein de l'ASBL "La Maison des Sports".

Sa mission est de conseiller, faciliter et soutenir les diverses associations ou structures, tant publiques que privées, qui œuvrent dans le domaine du sport, sur le territoire de la province de Liège en ce compris, la population au sens le plus large du terme. Une aide qui peut se décliner aussi bien sur le plan administratif (gestion ASBL, construction de dossier de demandes de subventions...) que technique (entretien d'infrastructures et aires de jeux sportives...).

Une Cellule d'assistance à l'entretien des gazons de sport a été créée afin d'apporter une aide concrète et gratuite aux communes et clubs désireux d'améliorer la qualité de leurs pelouses.

Un bâtiment est également mis à disposition des fédérations membres avec les facilités suivantes :

- un bureau avec possibilité de connexion Internet pour assurer une permanence administrative
- des salles de réunion équipées de lecteur DVD, lecteur VHS, connexion internet, télédistribution, projecteur et grand écran ;
- des salles de conférence équipées du même matériel multimédia que les salles de réunion ;
- une structure administrative avec fax, téléphone, photocopieur, internet ;
- un service de cafétéria pendant les réunions ;

➤ Contacts et Informations

Service des Sports

Rue des Prémontrés, 12

4000 Liège

Tel : 04/237.91.00

service.sports@provincedeliege.be

<http://www.provincedeliege.be/fr/node/5885>

4. Province de Namur

Le Contrat d'avenir de la Province de Namur a notamment pour objectifs de favoriser l'activité physique et la pratique sportive, pour les impacts positifs sur la santé que comme levier éducatif et citoyen.

Pour atteindre ses buts, l'Institution provinciale apporte son soutien via les axes suivants :

- Formations

En collaboration avec l'Association Interfédérale du Sport Francophone. Cette action s'adresse aux volontaires gestionnaires de clubs sportifs.

- Appels à projet

Le but est de favoriser financièrement les initiatives d'intégration et de promotion de l'activité sportive. Les projets concernés devront promouvoir l'activité physique régulière à tous les âges, inciter à la pratique physique ou sportive du plus grand nombre de citoyens et/ou favoriser l'accès de tous les publics à la pratique sportive

- Appui et conseil

Soutien des communes dans le développement d'une culture éducative sportive. Pour ce faire, elle apportera des conseils et un appui à l'organisation de manifestations ou événements.

➤ **Contacts et Informations**

Direction des Affaires Sociales et Sanitaires

Alain BACCUS, Chef de Division

Rue Martine Bourtonbourt, 2 À 5000 Namur

sport@province.namur.be

081/776 760

<https://www.province.namur.be/sport>

5. Province du Luxembourg

La Province du Luxembourg souhaite encourager la pratique sportive pour tous avec une attention particulière pour les jeunes, notamment via des actions de terrain et un soutien financier.

Ce soutien financier peut être de plusieurs types :

- Subvention provinciale en faveur du sport

L'objectif est de soutenir les initiatives visant à développer la pratique sportive. Elle s'adresse aux communes, aux associations, aux clubs et aux fédérations sportives.

- Bourses du sport

L'objectif est d'encourager et récompenser les jeunes talents du sport luxembourgeois. Délivrée en partenariat avec l'Association olympique du Luxembourg, elle s'adresse aux jeunes espoirs qui.

➤ **Contacts et Informations**

Service des sports de la Province de Luxembourg

Bruno Meunier

Place de l'Abbaye, 12

6870 SAINT-HUBERT

061/25.01.61

b.meunier@province.luxembourg.be

<http://www.province.luxembourg.be/fr/sport.html?IDC=4601>

2.1.5. Communes

De la même façon que les Provinces, les soutiens que peuvent apporter les communes sont propres à chacune d'entre elles. Il peut s'agir d'aides financières, de prêts de matériel, d'aide logistique, de mise à disposition de locaux, ...

La procédure comprend généralement l'introduction d'un dossier présentant le projet, les estimations financières et une description précise de l'aide souhaitée.

Il serait impossible de lister ici l'ensemble des coordonnées des communes wallonnes. Mais il est conseillé de s'adresser en premier lieu au Service des Sports de sa commune ou à l'Echevin en charge de cette matière.

2.1.6. Loterie Nationale

Grâce au produit de la vente de ses produits, la Loterie Nationale redistribue une partie de ses bénéfices dans des subsides accordés à des projets divers.

Parmi eux, les projets qui favorisent le développement de l'éducation physique, de la pratique des sports, de la vie en plein air, du tourisme et de la jeunesse.

Par conséquent, un club sportif peut, pour financer l'un de ses projets, faire une demande de subside à la Loterie nationale.

Toute personne morale, privée ou publique, peut introduire une demande de subsides, en respectant les conditions suivantes :

- Projets se déroulant en Belgique et donnant une image positive de la participation de la Loterie Nationale au bien-être général, matériel ou moral de la population.
- Les projets peuvent également se dérouler hors de Belgique, à condition qu'ils contribuent à favoriser le rayonnement de la Belgique à l'étranger
- Ces subsides sont réservés majoritairement à de l'investissement : projets, événements, manifestations, achat de matériel, ... Peu de subsides sont accordés pour des frais de fonctionnement.

L'introduction de la demande de subsides se fera différemment selon la source de financement.

Les demandes de subsides correspondant aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Région Wallonne sont à introduire directement auprès de ces entités, qui décident elles-mêmes de la répartition des subsides à charge de leur dotation :

- Fédération Wallonie-Bruxelles : www.loterie.cfwb.be

La demande peut être introduite grâce à un formulaire on-line

- Région Wallonne
Les demandes sont à adresser auprès du bureau du Ministre-Président
081/331.211

Les subsides à charge des budgets réservés au gouvernement fédéral (projets de prestige National) sont à introduire à la Loterie Nationale par le biais d'un formulaire électronique repris sur la page www.demande-subsidie.be.

➤ **Contacts et Informations**

Loterie Nationale – Siège social

Rue Belliard 25-33

1040 BRUXELLES

02/238 45 11

www.loterie-nationale.be (Rubrique A propos de nous :

Subsides)

2.1.7.Fondation Roi Baudouin

La Fondation Roi Baudouin est un établissement d'utilité publique dont l'objectif principal est « de prendre toutes initiatives tendant à l'amélioration des conditions de vie de la population, en tenant compte des facteurs économiques, sociaux, scientifiques et culturels ».

Elle développe ou soutient un nombre important de projets, dont beaucoup intéressent le milieu associatif.

Au niveau du Sport, la Fondation lance régulièrement des appels à projets, dans lesquels les clubs peuvent s'inscrire.

Il n'est pas possible de demander un subsidie en dehors d'une candidature à l'un de ses appels à projets. Les dossiers de candidature sont à introduire directement en ligne.

➤ **Contacts et Informations**

Fondation Roi Baudouin

Rue de Brederode 21à 1000 Bruxelles

02/ 511 18 40

info@kbs-frb.be

<https://www.kbs-frb.be/> (Rubrique Activités : appels à projets)

2.2.Sponsoring

Les subsides décrits plus hauts sont soumis à des règles claires et accordés sans contrepartie aux clubs qui en respectent les conditions. Ils sont accordés généralement par des entreprises publiques ou assimilées qui n'ont pas d'autre objectif que de promouvoir le sport pour tous.

Mais les entreprises privées peuvent également contribuer au développement des clubs sportifs par le biais du sponsoring.

Le sponsoring désigne un soutien financier ou matériel apporté à un événement ou un individu par un partenaire en échange de différentes formes de visibilité.

Le sponsor recherche la visibilité offerte sur l'événement mais également un transfert d'image positif en fonction du type d'événement et des valeurs qui lui sont associées.

A la différence des subsides, le sponsoring implique donc un échange commercial.

De façon générale, les entreprises vous demanderont de leur fournir un dossier détaillant votre projet, les raisons pour lesquelles vous souhaiteriez associer cette marque à votre événement/club, les valeurs que vous défendez, la durée du partenariat, ...

Vous trouverez ci-dessous une série de grandes entreprises qui sponsorisent des projets sportifs et quelques astuces si vous souhaitez démarcher vous-mêmes des partenaires commerciaux.

2.2.1.Les grandes entreprises

De nombreuses entreprises établies en Belgique ont développé des programmes de sponsoring sportif.

Les procédures et les conditions varient de l'une à l'autre. Sur les sites référencés, vous pourrez retrouver les contacts et les modalités de sponsoring.

En voici quelques exemples, cette liste n'étant pas exhaustive :

- Loterie Nationale (programme de sponsoring parallèle aux subsides) : <https://www.loterie-nationale.be/fr/a-propos-de-nous/sponsoring>
- Ethias : <https://www.ethias.be/corporate/fr/sponsoring/sponsoring-sportif.html>
- Proximus : <http://www.proximus11.be/fr/sponsor-my-team>
- Coca-Cola : <https://www.cocacolabelgium.be/fr/faq/quels-sont-les-conditions-que-fixe-coca-cola-pour-un-sponsoring/>
- Randstad : <https://www.randstad.be/fr/a-propos-randstad/qui-est-randstad/sponsoring>
- Decathlon : <https://decathlon.optimytool.com/fr/>
- Holcim : <http://www.holcim.be/fr/sponsoring-et-partenariat.html>
- ING : <https://about.ing.be/A-propos-dING/Sponsoring/Sponsoring/Sport.htm>

- BNP Paribas Fortis : <http://bnpparibas.be/fr/bnp-paribas/sponsoring/>
- Delhaize : <https://fr.delhaize.be/fr-be/a-propos-de-delhaize/sponsoring>
- Base : <https://www.basecompany.be/fr/sponsoring.html>
- Mc Donalds : <http://www.mcdonalds.be/fr/contact>
- Carrefour : <https://fetonslefoot.be.carrefour.eu/actua/howtogetsponsored>
- Lidl : <http://www.lidl.be/fr/2724.htm>
- Canon : <http://fr.canon.be/about-us/advertising-sponsorship/>
- Lampiris : <http://www.lampiris.be/fr/propos-de-lampiris/partenaires-et-sponsoring>
- Kappa : <http://www.unitedbrands.be/fr/content/2176/kappa-sponsorise-votre-club-de-sport/>
- bPost : <https://www.bpostbanque.be/portal/Start.asp>

Une initiative particulière a également retenu notre attention : <http://www.mysponsor.be/fr/>

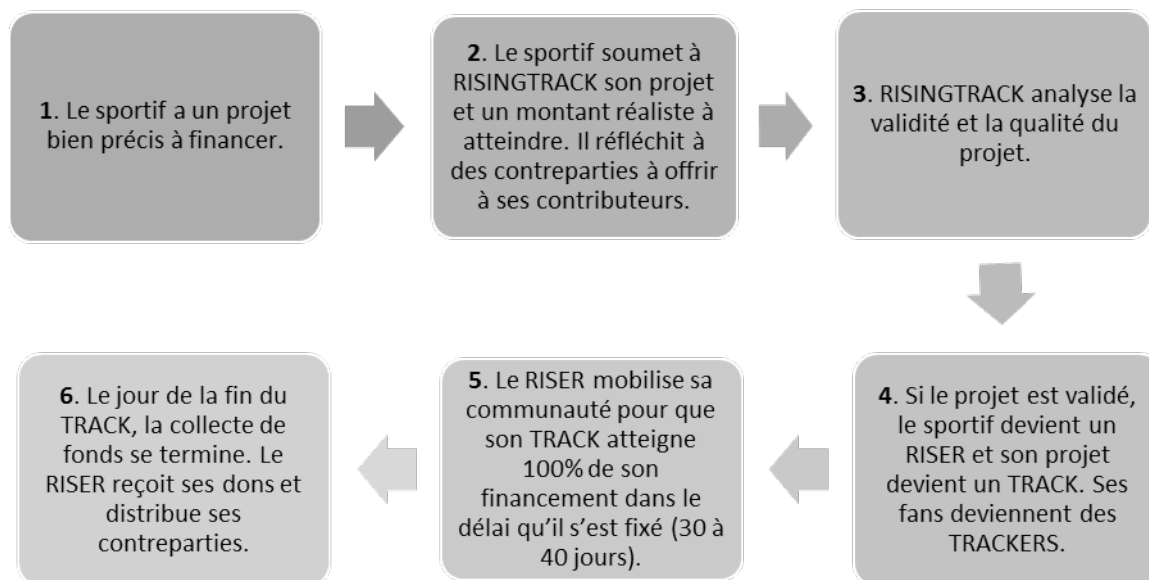
L'objectif est d'offrir une série d'outils aux sponsors pour leur permettre de trouver et gérer leurs campagnes de sponsoring. Pour les clubs et particuliers porteurs d'un projet, il propose d'être répertorié dans une base de données auxquelles ont accès les entreprises.

Cela ne remplace pas un contact direct avec les entreprises que vous souhaitez atteindre mais cela peut multiplier vos chances d'obtenir des résultats.

2.2.2. Le financement participatif

Lancé il y a peu par deux hockeyeurs de haut niveau, Morgane Vouche et Jérôme Truyens, la plateforme de financement participatif Risingtrack est un nouvel outil dans la recherche de fonds pour les clubs et les sportifs.

Le principe est de convaincre des donateurs de contribuer à un projet sportif en participant à son financement selon le processus suivant :



Pour plus d'informations et/ou pour présenter votre projet : <http://www.rising-track.com/fr>

2.2.3. Le sponsoring local

A côté de cela, il est toujours possible de s'orienter vers un sponsoring plus local, auprès des entreprises de votre région ou dans lesquelles travaillent certains de vos membres (ou leurs parents).

Cela comporte des difficultés supplémentaires, comme de devoir réussir à convaincre un(e) responsable que ce type de relation commerciale peut lui apporter des bénéfices en termes de visibilité. Cela comporte aussi des facilités, lorsque vous avez déjà des liens avec ces entreprises ou qu'elles sont déjà conscientes des avantages du sponsoring.

Dans tous les cas, il sera essentiel de préparer au mieux votre demande. Vous trouverez ci-dessous quelques trucs et astuces pour vous y aider.

2.2.4. Le dossier de demande

De façon générale, votre dossier devra contenir les éléments suivants :

➤ Présentation détaillée de votre club ou association

Qui vous êtes, pourquoi avoir créé/repris ce club, quelle activité avez-vous privilégié et pourquoi, équipe autour du projet, nombre d'affiliés, ...

➤ Descriptif de votre projet

Qu'il s'agisse d'un projet ponctuel ou d'un soutien permanent tout au long de la saison, il est important de communiquer au futur sponsor toutes les informations qui lui permettront de se faire une idée la plus précise possible de ce que vous souhaitez faire.

- Nom, dates et lieu de l'évènement (si projet ponctuel)
- Descriptif de la saison (si projet à long terme)
- Nombre et type de participants
- Public qui assistera à l'évènement ou à la saison
- Présence des médias
- Retombées économiques de l'évènement, s'il ne s'agit pas de la première fois
- Ampleur numérique de l'évènement (nombre de visiteurs sur le site internet, de fans sur la page Facebook, de vues des photos/vidéos, ...)

➤ Budget

Prenez le temps de détailler cette partie au maximum.

- Locations/achat d'équipement, de matériel, salles, ...
- Assurances
- Fournitures
- Coûts de transports et d'hébergement
- Charges salariales
- Frais liés à la communication

S'il s'agit d'un évènement récurrent, vous pouvez également donner une idée des budgets précédents et des retombées financières.

➤ La proposition de sponsoring en elle-même

Comment voyez-vous la collaboration ?

Qu'attendez-vous exactement comme contribution ? Du matériel, un coup de main humain, de la publicité, des vêtements, des locaux, des réductions, une certaine somme d'argent ?

Que lui offrez-vous en échange ? Notoriété ? Découverte de ses produits ou services ? Originalité pour se démarquer de ses concurrents ? Accès à des contacts de futurs clients à démarcher ? Faire plaisir à ses employés en les invitant ?

➤ **Quelques conseils supplémentaires**

Choisissez une entreprise qui véhicule des valeurs proches des vôtres ou qui montre un attachement à des activités proches de celles de votre club/association.

Prenez de l'avance dans vos contacts et votre préparation. Beaucoup d'entreprises ont des budgets limités à consacrer au sponsoring. Et certaines (comme celles de la liste reprise en point 1) sont très sollicitées.

Soyez ouverts à la négociation. Si ce que vous demandez semble trop important pour l'entreprise, tentez de composer en fonction de ce qu'elle est disposée à mettre à votre disposition.

3. - Prêt de matériel

3.1.ADEPS

➤ **Domaine d'application**

L'ADEPS est un grand acteur en matière de prêt de matériel. Ce système s'adresse aux fédérations sportives et leurs cercles affiliés, aux centres sportifs locaux, aux établissements scolaires et leurs cercles sportifs parascolaires ainsi qu'aux organisations de jeunesse ou d'adultes, reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou par les administrations communales.

Les demandes de prêts peuvent être effectuées pour tout événement sportif, qu'il s'agisse d'entraînements, de stages ou de compétitions.

➤ **Mode d'emploi**

Pour faire une demande de prêt de matériel auprès de l'ADEPS, plusieurs documents et formulaires sont à votre disposition sur le site. Il sera ensuite à récupérer au centre de prêt de matériel sportif de Villers-le-Bouillet.

Pour du petit matériel, les centres régionaux (les CCS, Centres de Conseil du Support) sont également à votre disposition. Le matériel disponible dans chaque centre est disponible sur demande ou sur le site internet de l'ADEPS.

De façon générale, les CCS sont à votre disposition pour toute question ou information. Ils vous informent, vous apportent un accompagnement sportif et administratif, ils vous soutiennent dans votre gestion, dans l'organisation d'un événement, ...

➤ **Contacts et informations**

<http://www.sport-adepts.be> (Rubrique l'ADEPS vous soutient : prêt de matériel)
<http://www.sport-adepts.be/index.php?id=5908>

Centre de prêt de matériel sportif de Villers-le-Bouillet
Rue de la métallurgie, 34
4530 Villers-le-Bouillet
04/228 83 60

CCS Bruxelles
Rue de Bourgogne 48 - 1190 Bruxelles
02/344 06 03
adepts.ccs.bxl@cfwb.be

CCS Brabant Wallon

Rue du Bosquet 15A - 1435 Mont-St-Guibert
010/23 52 10
adepts.ccs.bw@cfwb.be

CCS Hainaut Est

Rue des Olympiades 2 - 6000 Charleroi
071/30 57 27
adepts.ccs.charleroi@cfwb.be

CCS Hainaut Ouest

Rue du Chemin de Fer 433 - 7000 Mons
065/55 54 32

adepts.ccs.mons@cfwb.be

CCS Namur

Rue Lucien Namèche 12 - 5000 Namur
081/83 03 80
adepts.ccs.namur@cfwb.be

CCS Liège

Inspecteur : Marc BOURGEOIS

Allée du Bol d'Air 13/1 - 4031 Angleur
04/364 14 40
adepts.ccs.liege@cfwb.be

CCS Luxembourg

Rue de l'Hydrion 106 - 6700 Arlon
063/21 31 80
adepts.ccs.arlon@cfwb.be

3.2. Autres centres de prêt

Dans certaines Provinces, le service en charge des sports est également en mesure de mettre à votre disposition du matériel sportif. N'hésitez pas à les contacter directement pour voir quelles possibilités s'offrent à vous.

(Le contacts se trouvent dans le point 4 du volet Financier de ce document).

3.3. Prêt de matériel non-sportif

En parallèle à ces besoins d'équipements sportifs, il existe également une possibilité de disposer de matériel pour vos événements auprès du Centre de Prêt de Matériel de la Fédération Wallonie Bruxelles. Tables, chaises, tonnelles ou encore outils de sonorisation peuvent être mis à votre disposition.

Pour plus d'informations : www.cpm.cfwb.be

4. - Volet administratif et juridique

4.1.Statut juridique

Si vous en êtes aux prémices de la constitution de votre club ou association sportive, vous vous posez peut-être la question du statut juridique que devrait adopter votre association.

Deux possibilités principales existent : l'ASBL et l'association de fait. Voici leurs principales caractéristiques et les éléments auxquels il est prudent de prêter attention.

4.1.1.Association de fait

L'association de fait existe dès lors qu'un groupe de personnes décide de se réunir autour d'une activité commune et d'en parler autour d'eux. Il n'y a aucune démarche particulière ni frais réels hormis ceux que vous engagez pour l'organisation de vos activités. Sans personnalité juridique propre, l'association de fait ne peut pas prendre d'engagements ou posséder quoi que ce soit.

C'est l'idéal pour démarrer rapidement et de vérifier si votre projet d'association tient la route avant d'engager des frais et de vous lancer dans des démarches administratives pour constituer une ASBL.

Cependant, les inconvénients sont nombreux et il n'est pas recommandé de conserver éternellement ce statut. En effet, la particularité de l'association de fait est qu'elle n'a pas de personnalité juridique propre et que la responsabilité personnelle et le patrimoine propre des membres sera engagée en cas d'accident ou de tout autre problème.

Citons en exemple la mésaventure qui est arrivée à une association de fait se regroupant dans le cadre du carnaval de la Ville d'Alost. Suite à incendie qui s'est déclaré dans un hangar qu'ils louaient pour leurs activités et qui a provoqué de nombreux dommages, la trentaine de membres ont été condamnés à payer 1,5 millions sur leur patrimoine propre !

4.1.2.Association sans but lucratif

Au contraire de l'association de fait, une Association Sans But Lucratif regroupe des personnes morales ou physiques, ne se livre pas à des opérations industrielles ou commerciales ET ne cherche pas à procurer à ses membres un gain matériel.

Une ASBL possède une personnalité juridique propre et indépendante de celle de ses membres. C'est donc l'ASBL qui est responsable et les membres n'engagent pas leur responsabilité et leur patrimoine.

Généralement, le statut d'ASBL est nécessaire pour prétendre à des subventions.

➤ Contacts et informations

Pour aller plus loin, nous vous invitons à prendre contact avec un professionnel qui vous aidera à structurer votre démarche de création d'une ASBL et qui vous guidera au mieux sur le plan juridique et/ou comptable.

Voici une sélection de quelques sites internet qui reprennent des infos détaillées et des liens pour aller plus loin :

- Association Interfédérale du Sport Francophone : <http://www.aisf.be>
- Lien direct vers leur publication sur la création d'un club sportif : http://www.aisf.be/wp2/web/wp2/wp-content/uploads/2014/01/Guide-AISF - Creer-un-club-sportif-les-premieres-demarches_2012.pdf
- Association des établissements sportifs : <http://www.aes-asbl.be>
- Union des Villes et Communes de Wallonie : <http://www.uvcw.be/>
- Lien direct vers leur publication sur les ABSL : http://www.uvcw.be/no_index/adl/ressources/Doc-ASBL-SPF.pdf
- Vie associative : créer son ABSL pas à pas : <http://vieassociative.be/>
- Mon absl – créer, gérer, financer : <http://www.monasbl.be/outils>

4.2.S'entourer de bénévoles/volontaires

Pour le fonctionnement de votre club, vous êtes ou serez peut-être amené à faire appel à des volontaires.

La loi définit le volontariat comme :

- une activité : Il peut s'agir par exemple d'encadrer une activité, d'organiser une fête, de donner un cours, de distribuer des brochures...
- exercée sans rétribution : Aucun « salaire » n'est accordé au volontaire, ce qui n'exclut pas un défraiement éventuel (voir plus loin).
- ni obligation : Les bénévoles ne peuvent pas être obligés, ni même poussés, à s'engager.
- pour le compte d'autrui ;
- organisée par une organisation (sans but lucratif) autre que le cadre familial ou privé de celui du volontaire ;
- en dehors de tout contrat de travail ou équivalent

Pour que cette collaboration se passe au mieux, pour votre association et pour le bénévole, voici quelques trucs et astuces :

Souscrire à une assurance, pour couvrir les volontaires en cas d'accidents et/ou dommages

Réaliser une convention de volontariat qui définit clairement les limites des tâches qui sont demandées au bénévole, les obligations de part et d'autre, les modalités pratiques et les défraiements

➤ **Contacts et Informations**

Plusieurs sites proposent des conseils et infos complémentaires à ce propos

- Régime fiscal des bénévoles - SPF Finances : <http://finances.belgium.be/fr/asbl/benevoles>
- Mode d'emploi du volontariat – Guide social : <http://pro.guidesocial.be/infos/volontariat-mode-d-emploi.html>
- Plateforme francophone du volontariat : <http://www.levolontariat.be>

4.3.Assurances et aide juridique

Un nombre considérable d'assurances sont à votre disposition pour la couverture de vos activités et de vos membres :

- Si vous avez du personnel : assurance accident du travail.
- En cas d'appel à des volontaires : assurance Responsabilité Civile pour ceux-ci
- Pour les véhicules : une assurance Auto correspondante et, éventuellement une assurance complémentaire Dégâts Matériels
- Pour les espaces accessibles au public : assurance responsabilité objective contre l'incendie et les explosions
- Si vous êtes administrateur de votre ASBL : assurance Responsabilité
- Pour les bâtiments et le mobilier : assurance Incendie, complétée d'une assurance contre le vol

➤ **Contacts et Informations**

Vous pouvez bien entendu vous tourner vers votre courtier en assurances ou une des nombreuses compagnies d'assurances présentes sur le marché.

Certaines d'entre elles se démarquent en proposant des produits d'assurances spécifiquement pensés pour les clubs sportifs :

- Assurances Arena : <http://www.arena-nv.be>
- Assurances Naveau <http://www.naveau.be/page/clubs-sportifs.html>
- Ethias : www.ethias.be (https://www.ethias.be/fr/prd/ECD5030/Collectivites/Assurer/Personnes/Accidents_sportifs.htm)

5. - Se faire connaître

Faire connaître son association est, tout comme la recherche de fonds, une activité permanente pour les responsables de clubs sportifs.

C'est ce qui permet d'amener un maximum de monde aux activités organisées par le club, d'attirer de nouveaux membres, d'accroître la visibilité de votre association et par ce biais de faciliter vos demandes de sponsoring, ...

Les façons de faire sont nombreuses. Les méthodes classiques, s'appuyant sur la distribution de flyers ou le bouche-à-oreille peuvent être complétées et amplifiées par les nouvelles technologies.

5.1.Création d'un site internet/blog

C'est un fait : internet est devenu un outil utilisé systématiquement par le grand public pour les recherches d'informations. Celui qui souhaite trouver, par exemple, un club de volley à Pont-à-Celles utilisera très certainement un moteur de recherche pour prendre ses premiers contacts.

Avoir un site internet, même simple et statique, permet donc non seulement de ressortir dans les résultats des recherches mais également de regrouper les informations de votre club en un endroit accessible aux membres et aux curieux.

5.1.1.Site internet

Si vous souhaitez créer votre site internet, deux solutions s'offrent à vous.

Vous pouvez confier la réalisation à un professionnel qui pourra vous guider dans la construction du contenu mais surtout, qui se chargera des aspects techniques. Pour un site simple, les coûts annuels ne sont pas excessifs et vous permettent d'avoir un produit fini intéressant.

Si vous êtes à l'aise avec l'outil informatique et/ou que vous souhaitez réduire les coûts au minimum, il est toujours possible de créer son site soi-même. Internet regorge de sites et d'outils pour créer, héberger et mettre en ligne son propre site. Voici quelques exemples :

- <http://fr.wix.com>
- <http://www.e-monsite.com/>
- <http://www.websself.net/>
- <https://fr.webnode.be/>
- <https://www.yola.com/fr>
- <http://www.register.be>

Dans tous les cas, il est important de réfléchir préalablement à votre projet : quelles infos souhaitez-vous communiquer ? Quelles photos utiliser (attention aux obligations légales en matière de propriété intellectuelle) ?

5.1.2. Blog

Le blog peut être une alternative intéressante à la création d'un site. Ses avantages sont sa gratuité et sa simplicité de création.

Mais il a également des inconvénients. Un blog est pensé comme un journal de bord autour d'une thématique ou d'une personnalité, qui est alimenté régulièrement en informations et commentaires. Il s'agit plus d'un outil d'échange que d'une simple plateforme de description de services.

Si vous optez pour cette solution, de nombreux sites vous aideront à créer votre blog en quelques minutes :

- <http://creerunblog.fr/>
- <https://connect.over-blog.com/fr/signup>
- <https://fr.wordpress.com/>
- <http://www.skyrock.com/blog/>
- <https://www.over-blog.com>

5.1.3. Référencement

Le référencement est l'ensemble des techniques qui permettent d'améliorer le positionnement et la visibilité d'un site dans des pages de résultats de moteurs de recherche. C'est cela qui permettra à votre site d'être repris dans les premiers résultats lors d'une recherche.

Il existe plusieurs manières d'améliorer le référencement de votre site :

1. Le référencement naturel

C'est la concordance entre ce que recherchent les internautes et ce que vous proposez sur votre site. L'utilisation de mots-clés définissant votre activité est primordiale tout comme l'ergonomie et la structure de vos pages. Par exemple :

Utilisez un sujet unique par page

Fonctionnez avec des titres accrocheurs et un premier paragraphe accrocheur avant d'indiquer les détails dans le corps de texte

Faites usage des listes à puces et des mots en gras pour structurer votre contenu.

Privilégiez une structure aérée et simple

Utilisez des images pertinentes

2. Le référencement payant

Cela consiste à payer les moteurs de recherche pour qu'ils insèrent des liens vers votre site lors de recherches correspondant aux mots-clés que vous aurez préalablement établis. Le système le plus connu est celui des « Google Adwords » : <https://www.google.fr/adwords/?zd=1>

5.2. Les réseaux sociaux

L'autre façon de se faire connaître sur Internet est d'utiliser les réseaux sociaux. Instagram, Pinterest, Facebook, Twitter, Snapchat, les plateformes ne manquent pas. Chacune d'entre elles est à utiliser en fonction de vos souhaits et du temps dont vous disposez pour les alimenter régulièrement.

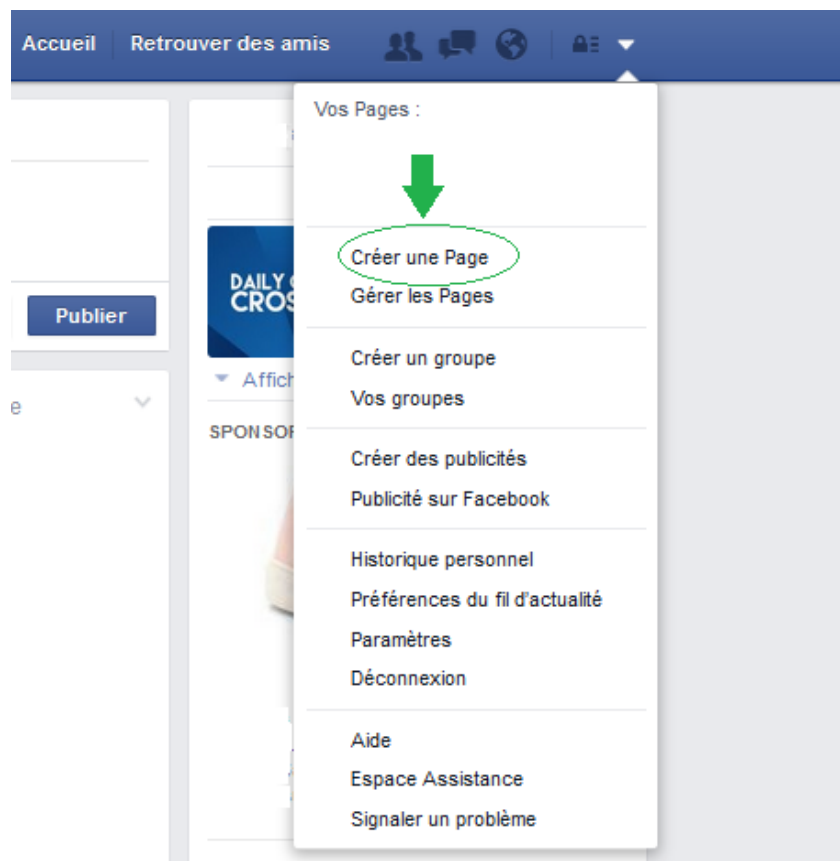
Il nous semble cependant que la création et l'entretien d'une page Facebook est un bon moyen de garder le contact avec vos membres, de partager une série d'informations ou de coups de cœur et de vous faire connaître.

Vous trouverez ci-dessous quelques astuces pour vous aider dans la création d'une page dédiée à votre club ou association.

➤ Facebook

Il vous faudra tout d'abord créer une page personnelle si vous n'en possédez pas encore. Cette étape est indispensable mais vos informations n'apparaîtront pas sur la page du groupe si vous ne le souhaitez pas.

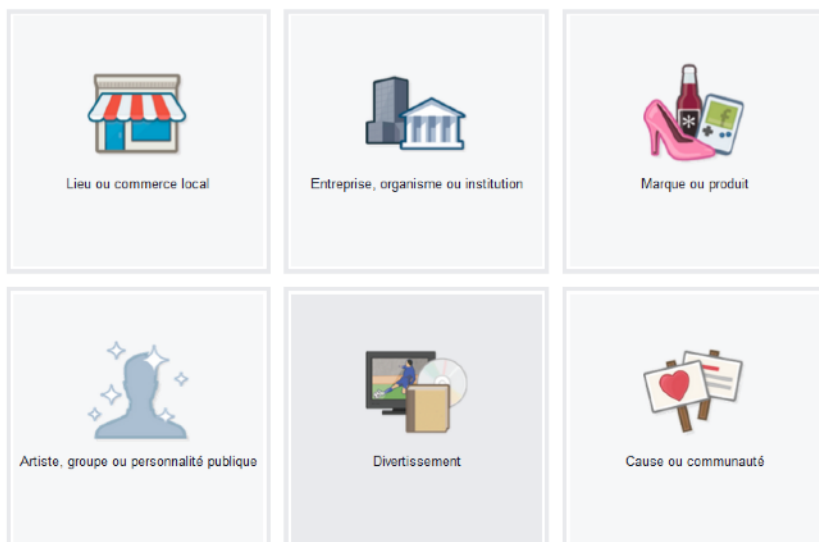
Ensuite, vous pourrez créer une page à partir de votre propre session.



Il vous sera ensuite demandé de choisir le type de page que vous allez créer. Ce choix est définitif et déterminera les options auxquelles vous aurez accès.

Créer une Page

Créez une Page Facebook pour établir une relation plus étroite avec votre audience et vos clients.



La page « Divertissements » prévoit une catégorie pour les clubs sportifs.

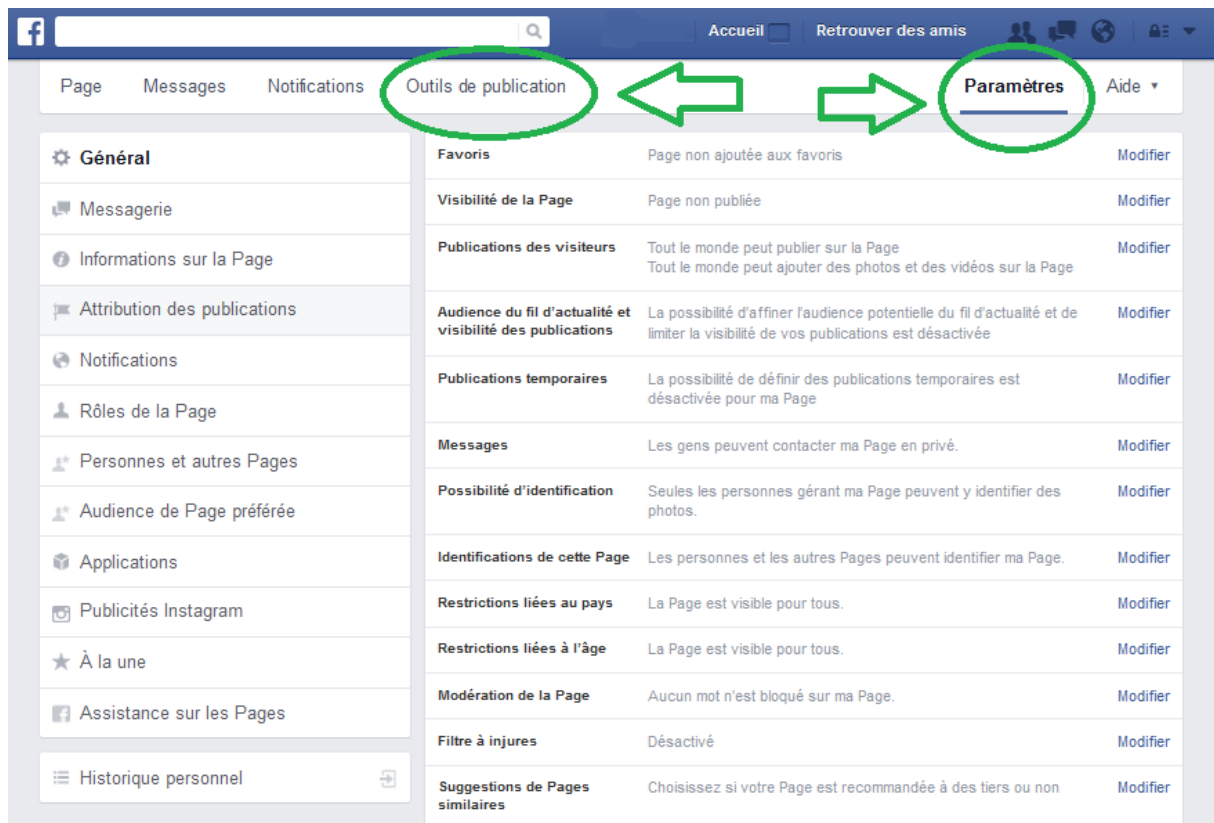
The screenshot shows the Facebook page creation form for the 'Divertissement' category. The form includes the following elements:

- Divertissement**: The category name.
- Communiquez avec votre public sur Facebook.: A sub-header.
- Équipe sportive**: A dropdown menu with a downward arrow.
- Nom**: A text input field.
- En cliquant sur Démarrer, vous acceptez les conditions d'utilisation des Pages Facebook.: A disclaimer.
- Démarrer**: A blue button to start the process.

L'outil de paramétrage des pages vous demandera ensuite d'indiquer un maximum d'informations sur votre club : nom, description, site internet, le type d'audience que vous souhaitez cibler et d'ajouter une photo de profil.

Nous ne pouvons que vous recommander d'être le plus complet et le plus clair possible. C'est grâce à ces informations que vous augmentez vos chances d'être retrouvés.

Ensuite, prenez votre temps pour explorer les onglets Paramètres et Outils de publication pour découvrir les possibilités que vous offre ce type de page.



Une fois cette page créée, vous pouvez inviter des personnes à vous suivre (en commençant par les membres par facilité) et à partager des informations, photos, vidéos et autres éléments que vous avez envie de mettre en avant sur votre page.

La régularité de publication, la mise à jour de votre page et la qualité de vos réactions sur cette page auront un impact sur l'image et la visibilité de votre club sur ce réseau social.

5.3. Relations avec la presse

Même si vous gérez un club sportif local, vous pouvez toujours établir des contacts intéressants avec la presse et vous en servir pour communiquer sur vos activités.

Qu'il s'agisse de médias locaux ou de la presse gratuite, ils sont intéressés par les activités sportives qui se déroulent dans leur commune/région. Le traitement pourra varier d'un média à l'autre : insertion dans un agenda sportif, mise en avant d'une activité ou d'un sport qui sort de l'ordinaire, valorisation des équipes locales, dossier thématique, ...

N'hésitez donc pas à prendre contact avec les médias de votre région lorsque vous avez une information intéressante à leur communiquer. Ils vous indiqueront eux-mêmes la suite qu'ils pourront y réserver et vous pourrez ainsi vous créer un réseau intéressant.

➤ **Contacts**

Difficile d'être exhaustifs vu le nombre de médias locaux, qu'il s'agisse de radio, de journaux, de presse gratuite. Voici quelques contacts qui pourraient vous être utiles :

Groupe Sud Presse (La Capitale, La Meuse, La Nouvelle Gazette, La Province, Le Quotidien de Namur)

Rue de Coquelet, 134 - 5000 Namur
070/21.10.10

secretariatdirection@sudpresse.be

http://pro.sudpresse.be/contacts_redaction.php

La Dernière Heure / Les Sports

Rue des Francs, 79

1040 Bruxelles

02/744.44.55

www.dhnet.be

RTBF Sports

Espl. Anne-Charlotte de Lorraine

7000 Mons

065/32.71.13

Belga

Quai aux Pierres de Taille 29

1000 Bruxelles

02/743 23 11

redaction@belga.be

www.belga.be

RTL TVI

Avenue Jacques Georgin 2

1030 Bruxelles

02/337.67.65

www.rtl.be

Vivre Ici

www.vivreici.be

<http://www.vivreici.be/alertez-nous>

Vivacité

Rue du Gouvernement

15 7000 Mons

065 32 71 01

www.vivacite.be

Groupe L'Avenir
(Le Courrier, Le Jour, L'Avenir)
Route de Hannut 38
5004 Bouge
Tél. : 081 / 24 88 11
[http://www.lavenir.net/extra/services/
contact](http://www.lavenir.net/extra/services/contact)

Le Soir
Rue Royale, 100 - 1000 Bruxelles
Tél. : 02-225.54.32
www.lesoir.be

La Libre Belgique
Rue des Francs, 79 - 1040 Bruxelles
02/744.44.44
www.lalibre.be

Metro
Galerie Ravenstein 4 - 1000 Bruxelles
Tel: 02 227 93 43
Fax: 02 227 93 41
<http://fr.metrotime.be/>

7 Dimanche
92 Avenue Léon Grosjean
1140 Bruxelles
francoise.robe@7dimanche.be
02/730 35 50
<http://7dimanche.be/>

Vlan Belgique N°1
2 Quai de Flandre - 6000 Charleroi
belgique.numero1@vlan.be
071/58.52.00
<http://vlan-belgique1.be/>

Vlan
Avenue Léon Grosjean 92
1140 Evere - Belgique
02/730.35.96
<http://www.vlan.be/>

Antenne Centre
Rue de la Tombelle 92
7110 La Louvière
064/88.25.25
info@antennecentre.be

Canal C
Rue Eugène Thibaut 1 c
5000 Namur
081/74.98.00
info@canalc.be

Notélé
Rue Follet 4 c - 7540 Tournai
069/89.19.46
info@notele.be

RTC Télé-Liège
Rue du Laveu, 58 - 4000 Liège
04/254.99.99
info@rtc.be

Télé Bruxelles
Rue Gabrielle Petit 32 - 1080
Bruxelles
02/421.21.21
contact@telebruxelles.be

Télé Mons Borinage
Rue des Soeurs Noires 4 a - 7000
Mons
065/40.00.40
redaction@telemb.be

Télesambre
Espace Sud, Esplanade René Magritte
6010 Couillet
071/47.37.37
redac@telesambre.be

Télévesdre
Rue du Moulin 30 a - 4820 Dison
087/33.76.25
televsudre@televsudre.be

TV COM
Rue de la Station 10
1341 Ceroux-Mousty
010/41.01.96
info@tvcom.be

TV Lux
Rue Haynol 29
6800 Libramont
061/23.06.07
sports@tvlux.be

6. - Les aides pour vos adhérents

Que serait un club sportif sans membres ? Pour encourager les jeunes et adultes à s'inscrire dans un club ou une association sportive, plusieurs initiatives ont été mises en place pour diminuer le coût global de l'affiliation.

Nous vous en détaillons quelques-unes ci-dessous.

6.1.Chèque sport

Le chèque sport est une aide octroyée par la Fédération Wallonie Bruxelles afin de favoriser la pratique sportive des enfants de 6 à 18 ans fragilisés socio-économiquement.

Le chèque sport peut notamment être utilisé pour l'affiliation à un club sportif, l'inscription à un stage ou l'achat d'équipement.

Ces chèques-sport sont commandés et délivrés par les CPAS et/ou l'échevinat des sports de votre commune. Ce sont eux également qui en déterminent la valeur.

6.2.Chèque-culture

sport et

Le chèque-sport de la Fédération Wallonie Bruxelles ne doit pas être confondu avec le « chèque sport et culture », distribué par Sedexo ou Accor dans le cadre d'accords conclus au sein des entreprises (conventions collectives de travail par exemple).

Il s'agit d'un avantage offert par certains employeurs, qui s'apparente à un mode de rémunération, dans le même esprit que les éco-chèques ou les chèques-repas.

6.3. Intervention mutualités

La majorité des mutualités prévoient une intervention financière dans l'affiliation à un club sportif. Ces montants varient entre 30 et 50€ selon la mutualité et/ou la région. En voici quelques exemples :

- Mutualité Neutre de la Santé : <http://www.mut226.mnb.be/nos-services/grande-complementaire/sport-et-vacances/public>
- Partena : <http://www.partenamut.be/fr/remboursements/club-sportif>
- Mutualité Socialiste : <http://www.solidaris.be/Namur/remboursements-et-avantages/remboursements/liste-des-remboursements/Pages/Sport.aspx>
- Mutualité Libre de Wallonie : <http://www.omnimut.be/fr/activites-sportives-pack-sport-dietetique.html?IDC=269&IDD=884>
- Mutualité socialiste du Brabant : <https://www.fmsb.be/Club-de-sport-ou-de-fitness>

7. - Pour aller plus loin...

Nous espérons que ce vadémécum aura répondu à vos attentes et vous a apporté quelques pistes de réflexion pour la promotion, le financement et le développement de votre club sportif.

Pour aller un cran plus loin, nous ne pouvons que vous recommander la plateforme d'information <http://www.gere-ton-club.be/>, à destination des dirigeants de clubs sportifs.

Créée par l'Association Interfédérale du Sport Francophone, il s'agit d'une mine d'informations qui devraient également vous être utiles.